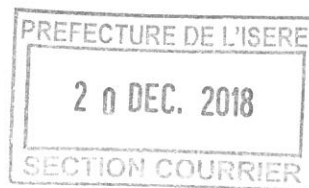


**COMITE SYNDICAL**

**DU 13 DECEMBRE 2018**

Le 13 décembre 2018 à 13 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 6 décembre 2018 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux du château de Sassenage

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	22
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	6 948,84 voix



**PRESENTS**

**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Christine GARNIER, Laurent THOVISTE, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants :**

MM. Jean-Louis SOUBEYROUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais).

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Laurette TOURRETTE, (CAPV), Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, Françoise PICHAVANT, (AURG), Philippe AUGER, Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, Marie ARDIET, (Etablissement Public du SCoT).

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole), Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté).

**Objet : Interpellation à l'adresse des territoires de la Grande Région de Grenoble et des territoires voisins**

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2018

## DELIBERATION N° 18-XII-II

### **OBJET : INTERPELLATION A L'ADRESSE DES TERRITOIRES DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE ET DES TERRITOIRES VOISINS**

Elus de l'établissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble nous avons la responsabilité d'aider à la mise en place des politiques publiques qui sont une réponse aux attentes de nos concitoyens et aux exigences d'un développement plus soutenable.

De récents débats et mouvements sociaux ont mis en lumière cette question des liens entre des territoires péri-urbains et le cœur des métropoles, réactualisant ainsi des questions soulevées depuis longtemps par le SCoT.

Plus que d'autres, compte tenu de leur situation géographique contrainte et de leur histoire, nos territoires connaissent les impacts sur la vie des habitants de choix publics inadaptés faute de cohérence suffisante.

Le SCoT est une réponse à la demande de cadre de l'action publique tant par les orientations qu'il donne, avec un effet juridique sur les documents d'urbanisme, que par l'impulsion de projets mettant en œuvre ces orientations.

Le bilan de la mise en œuvre du SCoT a fait l'objet en 2018 d'un travail d'analyse de l'AURG et d'un questionnaire aux communes et EPCI, rythmé par des séminaires de travail des élus de l'EP SCoT.

Un travail à l'échelle nationale porté par la Fédération Nationale des SCoT a dans le même temps exploré les pistes d'évolution des SCoT.

Une délibération du comité syndical de l'EP SCoT a pris acte de ces travaux, a souhaité maintenir en l'état le SCoT, tout en laissant ouvert un chantier de confrontation de ce SCoT aux évolutions de nos territoires.

Ce travail a été accompagné par un rapport d'étonnement des professeurs Martin VANIER et Alain FAURE, chercheurs en urbanisme et sciences politiques, et une analyse d'interviews d'élus de Pierre MERLE, assistant de recherches.

Le bilan a souligné de nouveau l'importance des politiques publiques et d'une gouvernance entre territoires pour se donner une chance d'adapter les moyens mobilisés aux objectifs du SCoT.

Ce n'est pas la seule affaire des seuls élus de l'établissement public du SCoT qui seront impuissants à faire émerger des réponses opératoires sans une implication de tous les territoires avec leurs élus, leurs forces vives et leurs citoyens.

C'est bien le cœur des choix que nous aurons à faire durant les années à venir.

### **Ce que nous confirme l'évaluation de la mise en œuvre de notre SCOT (2012-2018)**

Les grandes lignes de la stratégie de la région grenobloise sont posées ; les objectifs sont clairement identifiés pour promouvoir un aménagement et un développement durables du bassin de vie, à toutes ses échelles de fonctionnement et de gouvernance et pour l'ensemble des thèmes à enjeux forts.

Ils sont le fruit de longs échanges entre les diverses collectivités et témoignent de leur capacité à harmoniser leur vision de l'avenir de leurs territoires...

C'est un acquis fort, mais, à ce stade, pas encore un gage d'efficacité.

La question est donc posée : comment aborder le plus efficacement possible l'ensemble des champs de l'aménagement du territoire ?

La réponse est en partie dans les enseignements des expériences du passé et des autres territoires : ils montrent qu'au-delà des objectifs que l'on peut se donner, c'est surtout à partir des conditions et des moyens d'un travail en commun inscrit dans la durée et la régularité, que les élus et les acteurs du bassin de vie de la Grande Région de Grenoble sauront œuvrer ensemble à un développement durable et à une vie meilleure pour l'ensemble des populations.

Les actions passées montrent bien que l'efficacité de l'action publique et des documents de planification est le plus souvent contrainte par de nombreuses difficultés, des situations de blocage et des insuffisances de moyens...

Plus ambitieux et fédérateur, conscient de son champs d'action nécessairement bordé, le SCoT doit donc permettre de passer à une étape supérieure : il représente l'opportunité de réduire les concurrences entre les

territoires et de renforcer les solidarités, en construisant un espace partagé, cadre de concertation et de cohérence, et en se dotant de moyens d'ingénierie communs.

Forts notamment du bilan de sa mise en œuvre, les territoires sont appelés à s'engager ici à contribuer au succès du SCoT par la mise en place des conditions, des moyens et des outils pour agir.

### **Les chantiers qui nous attendent**

Lieu ouvert et privilégié pour débattre de l'avenir et aider à la construction de politiques publiques visant au bien être de tous l'EP SCoT devra s'atteler à de nouveaux chantiers.

Qui peut ainsi nier dorénavant l'intérêt de concrétiser les stratégies transversales que l'on aura co-construites à l'échelle du bassin de vie, en particulier par :

- un outil collectif de gestion des déplacements pour la Grande Région de Grenoble et de développement de projets parfois novateurs, en réponse aux situations difficiles que connaît la GREG en ce domaine (autoroutes apaisées, nouveaux services de mobilité, covoiturage, logistique, liaisons ferroviaires, ...)
- un dispositif de gestion collective du foncier économique d'intérêt stratégique pour la GREG, des outils permettant l'intensification et l'optimisation foncière et énergétique des espaces économiques, et plus largement, des dispositifs de coopération inter-territoriale favorables à une meilleure répartition de l'emploi et au développement du secteur de l'intermédiation
- la mise en place des projets accompagnant la transition environnementale : gestion des ressources (énergie, cycles de l'eau, air, foncier...), notamment par l'anticipation du principe de 0% d'artificialisation du Plan de Biodiversité en construisant un territoire plus perméable

et, plus largement par :

- une ingénierie chainée au service de communes souvent démunies et d'EPCI inégalement dotés, alors même que le SCoT les oblige à trouver des réponses plus complexes en matière de production de logement intermédiaire, d'équipements commerciaux, ...
- une politique commerciale, pour un aménagement mieux articulé aux politiques d'attractivité des bourgs et des villes évitant les équipements « hors-sol »
- une stratégie alimentaire et agricole de proximité sur les espaces agricoles protégés par le SCoT
- des coopérations avec les SCoT voisins de la GREG (Métropole Lyonnaise, Gap, Rovaltain, Métropole Savoie, Avant Pays Savoyard, Boucles du Rhône et Nord Isère, Rives du Rhône) et avec des territoires voisins couverts ou non par un SCoT (Vercors, Chartreuse, Matheysine, Oisans)
- une meilleure articulation avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, en poursuivant les contributions de l'EPSCoT au SRADDET pour en faire un document cadre de référence trouvant dans les SCoT un relais efficace

### **Les freins et les échecs**

L'Établissement Public du SCoT, en regroupant tous les territoires, en invitant toutes les personnes publiques associées (État, Région, Département...) ainsi que de nombreux acteurs de la société civile (chambres consulaires, associations...), est devenu un espace commun central.

Il a permis de partager les connaissances, de construire des diagnostics, de croiser les politiques publiques et les positions de chaque secteur pour enfin définir une stratégie commune.

Depuis l'approbation du Scot en 2012, il faut bien constater que ce volet de notre projet n'a pas connu d'avancées décisives. De fait, ce manque commence à se sentir dans les difficultés à vivre de la Grande Région de Grenoble.

Il faut convenir que ces dix dernières années ont été marquées par une mobilisation forte des territoires pour organiser leurs propres intercommunalités : la question des actions inter territoriales au niveau de la Grande Région de Grenoble ne trouvait qu'une réponse partielle dans le cadre de projets souvent bilatéraux.

De plus le principe même d'une organisation inter-territoriale à cette échelle suscitait des réserves des collectivités territoriales :

la Région et le Département à la recherche d'un équilibre entre leurs territoires et les Métropoles ;

la Métropole aux prises avec une difficile montée en charge, plus engagée vers des relations bilatérales ponctuelles avec les territoires voisins que dans des relations multilatérales dont la maîtrise politique n'est pas assurée ;

les territoires péri-urbains réticents à l'égard d'outils au coût financier mal cerné soupçonnés de faire prévaloir d'abord les vues des territoires les plus urbains.

De plus, les pistes ouvertes par les orientations et recommandations du SCoT n'ont pas été toujours suivies en mobilisant sur les territoires les expertises requises : l'urbanisme commercial avec des projets manquant de cohérence, trop tributaires des seules approches communales ou des investisseurs, les déplacements avec des lacunes dans l'application des principes du chrono aménagement dans le cadre du projet A 480, l'urbanisme et son insuffisante harmonisation avec les territoires voisins en matière de dimensionnement des espaces urbanisables...

Enfin d'autres points ont pu être soulignés en interviews dans les communes :

- les projets de territoire se sont construits sans référence explicite au SCoT,
- le citoyen n'a pas eu une place dans un dispositif perçu parfois comme « technocratique »,
- les PLU(I) étant révisés peu à peu pour les mettre en compatibilité avec le SCoT, l'utilité du SCoT devient moins claire,
- l'identité propre de chaque territoire a semblé être malmenée au profit d'une vision trop urbaine,
- le Scot a pu paraître trop souple pour s'adapter aux attentes locales au détriment de la cohérence,
- l'affichage d'une évolution permanente du SCoT peut être négative alors que ses insuffisances ne sont pas assurées tant que tout n'a pas été fait pour le mettre en œuvre.

Ces réticences et lacunes sont perçues par les élus de l'EP SCoT et appellent une réponse dans le cadre du débat que ne manquera pas de susciter la présente interpellation.

### **Le rôle dévolu à l'EPSCOT**

Le SCoT n'est qu'un point de départ.

Sa mise en œuvre exige de poursuivre ce travail collectif pour lequel l'EP SCoT doit être conforté dans son rôle de « maison commune ».

Une réponse claire émerge de notre bilan : faire de l'Établissement Public du SCoT un lieu de construction de décisions collectives.

Il ne s'agit pas d'ajouter une couche supplémentaire d'administration locale, mais de faciliter la synergie entre les collectivités en favorisant la construction d'outils et de projets qui répondent aux attentes des territoires avec efficacité.

Il ne s'agit pas de « faire à la place de », mais d'aider chaque territoire à développer les outils adaptés voire à en créer de nouveaux lorsque c'est nécessaire. Les territoires peuvent en faire un espace permanent de concertation, un lieu où chacun vient croiser ses prérogatives (politiques publiques, grands projets économiques, d'habitat, de déplacements...) afin de construire des décisions collectives, et demain de les évaluer, notamment du point de vue des urgences environnementales et climatiques, pour réagir ensemble et définir de nouvelles orientations. Encore faut-il une mobilisation de tous et ne pas se contenter de déléguer cette tâche aux seuls élus représentant les territoires aux instances statutaires de l'EP SCoT. Encore faut-il assigner à cet EP SCoT des objectifs tangibles, dans un cadre rénové ayant mission de susciter les coopérations en particulier sur les thèmes prioritaires que notre bilan a mis en avant.

### **Les rapports avec nos territoires voisins**

Les effets de la métropolisation et de la dilatation des espaces de vie soulignés par le bilan de la mise en œuvre du SCoT amènent à revisiter la question des rapports avec les territoires voisins, passant d'une logique de coexistence fondée sur des rapports ténus (avis de PPA dans le cadre des documents d'urbanisme, tentatives essoufflées autour du Sillon Alpin) à de véritables coopérations.

Pour la GREG, cela implique un appel à coopération aux territoires voisins prenant par exemple la forme d'inter-SCoT, en relais du futur SRADDET régional, avec :

**- La Grande Région de Lyon**, autour de sa Métropole et son aire urbaine qui jouxte dorénavant l'aire urbaine de Grenoble caractérisée par :

- son rythme de peuplement ces cinq dernières années est le double du rythme de la GREG,
- sa capacité à répondre aux besoins de fonctions économiques d'intermédiation au profit de la GREG est une évidence,
- sa force de frappe logistique et son articulation aux grands réseaux européens et mondiaux sont avérées,
- l'imbrication des deux systèmes économiques territoriaux s'accroît régulièrement,
- dans quinze ans l'espace métropolitain à prendre en compte sera probablement l'agrégation de ces deux métropoles.

L'avenir de la GREG s'y joue aussi en particulier pour la partie Nord de notre SCoT (Voiironnais, Bièvre) qui a un rôle charnière à tenir.

Cela illustre enfin l'importance de la question des liaisons, en particulier ferroviaires, à développer en priorité sur cet axe.

**- Le Sillon Alpin de Valence à Genève**

- l'Arc alpin en Europe est le cœur de dynamiques industrielles fortes (Wurtemberg, Bavière, Lombardie, Piémont, Suisse) génératrices d'échanges et d'un tissu d'ETI robustes,
- l'économie de services touristiques s'appuyant sur le patrimoine alpin est confrontée aux mêmes enjeux de changement de modèles face aux évolutions du climat et des demandes sociales,
- un territoire irrigué par les réseaux universitaires, de grands instruments de recherche (LHC, Synchrotron), une économie de l'innovation.

L'avenir de la GREG s'y joue aussi afin de lui faire tenir son rôle de pivot entre le couloir rhodanien et l'arc alpin.

**- L'axe Grenoble - Provence**

- qui est irrigué par un réseau routier en cours de modernisation et un réseau ferroviaire toujours fragile,
- avec des instruments de recherche d'envergure mondiale (ITER),
- et des territoires de grand potentiel pour leur cadre de vie.

L'avenir de la GREG se joue aussi à cette échelle afin de ne pas se couper des territoires des Alpes du Sud.

**- Le réseau des parcs nationaux et parcs naturels régionaux et espaces naturels protégés**

- des espaces naturels majeurs sont présents sur le territoire de la Grande Région de Grenoble ou à proximité (parc national des Ecrins, parcs naturels régionaux du Vercors, de Chartreuse, de Belledonne, réseau des espaces naturels sensibles départementaux)
- une reconnaissance accrue des nécessités de la préservation de tous les espaces naturels et paysages
- un besoin d'articulation qui dépasse les réflexes de citadelle assiégée que pourraient avoir ces territoires pour les engager dans des projets de protection / valorisation (maîtrise d'une péri-urbanisation déjà largement engagée, projets de téléportés qui donnent une perspective aux vocations touristiques de la Métropole dans un cadre concerté avec ces territoires)

L'avenir de la GREG se joue aussi en ce domaine.

Voilà exposée la teneur de l'interpellation que les élus de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble ont souhaité adresser aux territoires.

Les élus de l'EP SCoT appellent à une délibération des EPCI dans chaque territoire dans un délais de trois mois à compter de ce jour.

A eux de s'en saisir et de prolonger ces débats dans les cadres qui paraîtront les plus adéquats. Mais surtout à eux de faire les choix qui marqueront une avancée décisive de cette région.

Vote : A l'unanimité

Voix pour :	6 948,84
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait à Grenoble, le 13 décembre 2018

Le Président

Yannik OLIVIER

